



SEANCE du 01 février 2022.

DELIBERATION 2022-05

Bi mila hogaita bi urtean otsailarren 01a, arratseko zortzi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

Procuration : Betti ERROTABEHÈRE (donne procuration à Antton DUHALDE), Lydie ETCHEGARAY (donne procuration à Pierre DURANGA), Gaby ETCHEBEHERE (donne procuration à Xavier LACOSTE), Yves GENIN (donne procuration à Xalbat GOYTY).

Biltzarren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 8.3

Objet : Autorisation donnée au Maire pour la signature d'un acte notarié avec la SCI TTAULA concernant la reprise par la Commune de la voie privée du lotissement Ttaula (parcelle G 555).

M. le Maire explique au Conseil Municipal que M. Jean-Nöel MINJOU, représentant la SCI TTAULA propriétaire du lotissement Ttaula dont la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposé à la Mairie le 22 octobre 2019, a sollicité la Commune car il souhaite rétrocéder une partie la voie privée traversant le lotissement Ttaula à la Commune.

M. le Maire rappelle également que le lotissement Ttaula a fait l'objet d'un certificat de conformité émit par le Géomètre Michel ARRAYET le 15 mai 2020.

M. le Maire souhaite avec l'accord du Conseil Municipal incorporer la voie privée du lotissement Ttaula dans le domaine routier communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

AUTORISE M. le Maire à effectuer les démarches administratives de régulation relatives à la rétrocession à la commune de la voie privée du lotissement Ttaula par la SCI TTAULA dont la parcelle est cadastrée au numéro G 555.

AUTORISE M le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la présente délibération.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 27-01-2022
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 10
Aide direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0